

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°33 du 12 août 2010**

**PARTIE PERMANENTE**  
**Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)**

**Texte n°10**

**ARRÊTÉ**

portant dissolution de la compagnie de gendarmerie départementale de Fougères (Ille-et-Vilaine).

*Du 18 juin 2010*

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *direction des opérations et de l'emploi ; sous-direction de l'organisation et des effectifs ; bureau de l'organisation des formations.*

**ARRÊTÉ portant dissolution de la compagnie de gendarmerie départementale de Fougères (Ille-et-Vilaine).**

*Du 18 juin 2010*

NOR D E F G 1 0 5 1 4 2 7 A

---

*Références :*

Code de la défense - partie réglementaire, III.

Code de procédure pénale, notamment ses articles 15. et R. 15-22 à R. 15-26 (n.i. BO).

Loi n° 2009-971 du 3 août 2009 (JO n° 180 du 6 août 2009, texte n° 3 ; signalé au BOC 33/2009. ; BOEM 350.1.1).

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245. ; BOEM 120-0.1.3).

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Une annexe.

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 650.2

*Référence de publication :* BOC N°33 du 12 août 2010, texte 10.

---

Art. 1er. La compagnie de gendarmerie départementale de Fougères (Ille-et-Vilaine) est dissoute à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010. Corrélativement, la circonscription de la compagnie de gendarmerie départementale de Vitré (Ille-et-Vilaine) est modifiée dans les conditions précisées en annexe.

Art. 2. Les officiers, gradés et gendarmes de la compagnie de gendarmerie départementale de Vitré exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 1° et 4° et R. 15-27 du code de procédure pénale <sup>(1)</sup>.

Art. 3. Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps d'armée,  
major général de la gendarmerie nationale,*

Laurent MULLER.

---

(1) n.i. BO.

## ANNEXE.

COMPAGNIE.	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE.	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE.
Vitré	PSIG Vitré	PSIG Vitré
	BR Vitré	BR Vitré
	BT Argentré-du-Plessis	BT Antrain
	BT Châteaubourg	BT Argentré-du-Plessis
	BT Châteaugiron	BT Châteaubourg
	BT Châtillon-en-Vendelais	BT Châteaugiron
	BT La Guerche-de-Bretagne	BT Châtillon-en-Vendelais
	BT Janzé	BT Fougères
	BT Retiers	BT La Guerche-de-Bretagne
	BT Vitré	BT Janzé
		BT Louvigné-du-Désert
		BT Retiers
		BT Saint-Aubin-du-Cormier
		BT Saint-Brice-en-Coglès
		BT Vitré
Fougères	PSIG Fougères	
	BR Fougères	
	BT Antrain	
	BT Fougères	(dissolution)
	BT Louvigné-du-Désert	
	BT Saint-Aubin-du-Cormier	
	BT Saint-Brice-en-Coglès	